



Au XVIII^{ème} siècle naît en Europe un courant de pensée : « les Lumières ».

Un philosophe est un penseur qui réfléchit, observe et pense la société et les croyances de son temps, tout en cherchant le progrès de l'humanité.

Des scientifiques et philosophes occidentaux (européens et nord-américains) remettent en cause toutes les idées établies (scepticisme et esprit critique), veulent comprendre le monde et l'expliquer grâce à la Raison (et non la Passion) et à la science (et non la religion, l'irrationnel, les superstitions).

- Ils sont donc déistes : les lois qui gouvernent le monde sont celles d'un « Grand Horloger » mathématicien. Après avoir construit le monde, il s'en est allé, laissant ses Lois immuables.
- et aussi rationalistes : le monde est compréhensible par la Raison (raisonnement scientifique).
- Ils sont libéraux : l'individu a des libertés individuelles (opinion, expression, circulation, culte, propriété, entreprendre) protégées par un « contrat social » que l'État établit avec les sujets.
- Ils sont égalitaristes : ils veulent l'égalité entre les hommes.

Ils rêvent d'un « homme nouveau », tourné vers l'avenir, capable de penser par lui-même, ayant la volonté de prendre son destin en main. Ces penseurs font de la raison, de la liberté, du savoir et de l'instruction, les conditions du progrès et du bonheur de l'humanité. La vie intellectuelle foisonne : ces aristocrates se constituent des bibliothèques, fréquentent des salons où ils assistent à des conférences scientifiques,

– des scientifiques :

- **en physique** : **Isaac Newton** (anglais) découvre le principe de la gravitation et les lois du mouvement, il analyse la décomposition de la lumière en arc-en-ciel. Ses œuvres sont traduites par **Émilie du Châtelet**. **Benjamin Franklin** (américain) invente le paratonnerre et capture la foudre.
- **en biologie** : **Von Linné** (suédois) : invente la classification et la dénomination des espèces vivantes. **Buffon** (français) écrit une histoire naturelle. **Baudelocque** (français) crée l'obstétrique et les écoles de sages-femmes, le forceps, encourage la césarienne.
- **en astronomie** : **Herschel** (germano-anglais) découvre 2500 nébuleuses et galaxies, 848 étoiles, trouve Uranus (1^{ère} planète découverte depuis l'Antiquité).
- **en chimie** : **Antoine de Lavoisier** (français) découvre la composition de l'eau et la combustion.

– des philosophes français : grâce à l'esprit critique, le scepticisme, et la rationalité, ils veulent comprendre le Grand Architecte. **Rousseau** réfléchit sur le contrat social. **Beaumarchais** critique la société d'ordres. **Voltaire** écrit sur la tolérance. **Diderot** dirige la rédaction de l'Encyclopédie pour diffuser le savoir. **Montesquieu** exige la séparation des pouvoirs politiques.

– des explorateurs élargissent eux aussi l'esprit de leurs contemporains. L'anglais **James Cook** et les français **la Pérouse** et **de Bougainville** dressent une nouvelle carte du monde avec leurs découvertes.

FIGARO, *seul, se promenant dans l'obscurité, dit du ton le plus sombre.*

Ô femme ! femme ! femme ! créature faible et décevante !... nul animal créé ne peut manquer à son instinct : le tien est-il donc de tromper ?... Après m'avoir obstinément refusé quand je l'en pressais devant sa maîtresse ; à l'instant qu'elle me donne sa parole ; au milieu même de la cérémonie... Il riait en lisant, le perfide ! et moi, comme un benêt... Non, monsieur le comte, vous ne l'aurez pas... vous ne l'aurez pas. Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !... noblesse, fortune, un rang, des places, tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus : du reste, homme assez ordinaire ! tandis que moi, morbleu, perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour subsister seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les Espagnes ; [...] Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent, quand une bonne disgrâce a cuvé son orgueil ! Je lui dirais... que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où l'on en gêne le cours ; que, sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ; et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, Le mariage de Figaro (Acte V, scène III), 1784

Il y a, dans chaque état, trois sortes de pouvoirs ; la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. Par la première, le prince ou le magistrat fait des lois pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisième, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. Lorsque, dans la même personne [...] la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque [...] ne fasse des lois tyranniques, pour les exécuter tyranniquement. Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative, et de l'exécutrice. Si elle était jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens serait arbitraire ; car le juge serait législateur. Si elle était jointe à la puissance exécutive, le juge pourrait avoir la force d'un oppresseur. Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps [...] des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs ; celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers. Dans la plupart des royaumes de l'Europe, le gouvernement est modéré ; parce que le prince, qui a les deux premiers pouvoirs, laisse à ses sujets l'exercice du troisième. Chez les Turcs, où ces trois pouvoirs sont réunis sur la tête du sultan, il règne un affreux despotisme.

Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu (1689-1755), *De l'Esprit des lois*, 1748

La volonté générale peut seule diriger les forces de l'État. Le peuple soumis aux lois doit en être l'auteur. La puissance législative appartient au peuple et pour assurer les lois, il faut un gouvernement, mais il n'est que le représentant du peuple souverain. Si l'on cherche en quoi consiste le but de toute loi, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objets principaux : la liberté et l'égalité. Le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité qu'ils doivent tous jouir des mêmes droits.

Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, 1762

Les « Lumières » se définissent comme la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle. L'état de tutelle est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Elle est due à notre propre faute lorsqu'elle résulte non pas d'une insuffisance de l'entendement, mais d'un manque de résolution et de courage pour s'en servir sans être dirigé par un autre. Sapere aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement ! Telle est la devise des Lumières. Paresse et lâcheté sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes restent cependant volontiers, leur vie durant, mineurs ; et qu'il soit si facile à d'autres de les diriger. Il est si commode d'être mineur. Si j'ai un livre pour me tenir lieu d'entendement, un directeur pour ma conscience, un médecin pour mon régime... je n'ai pas besoin de me fatiguer moi-même. Je n'ai pas besoin de penser ; d'autres se chargeront à ma place de ce travail fastidieux. Et si la plupart des hommes (et parmi eux le sexe faible en entier) finit par considérer comme dangereux le pas qui conduit à la majorité, c'est que s'emploient à une telle conception leurs bienveillants tuteurs, ceux-là mêmes qui se chargent de les surveiller. Après avoir rendu stupide le bétail domestique et soigneusement pris garde que ces paisibles créatures ne puissent faire un pas hors du parc où ils les ont enfermés, ils leur montrent ensuite le danger qu'il y aurait à marcher seuls. Or le danger n'est sans doute pas si grand, car après quelques chutes ils finiraient bien par apprendre à marcher, mais de tels accidents rendent timorés et font généralement reculer devant toute nouvelle tentative. Il est donc difficile pour l'individu de s'arracher tout seul à la tutelle, devenue pour lui presque un état naturel. Or, pour répandre ces lumières, il n'est besoin de rien d'autre que de la liberté. Mais j'entends crier de tous côtés : « Ne raisonnez pas ! ». Le militaire : « Ne raisonnez pas, faites vos manœuvres ! ». Le prêtre : « Ne raisonnez pas, croyez ! ». Nous avons des indices précis qu'ils trouvent désormais la voie ouverte pour acquérir librement cette capacité, par le travail sur eux-mêmes, et que les obstacles qui s'opposent au progrès général des lumières et à la sortie des hommes hors de l'état de tutelle où ils demeurent par leur propre faute disparaissent peu à peu.

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784)